
Par suite d'une convocation en date du 08 juillet 2024, les membres composant le conseil municipal de DROISY se sont réunis en mairie, le lundi 15 juillet 2024 à 19h30 sous la présidence de M. Régis RACINEUX, 1^{er} adjoint.

PRÉSENTS : M. Régis RACINEUX, M. Pierre-Alain REY, Mme Carole LAFFIN, M. Thibault VICTOR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Émilie VICTOR, M. Jérémy BERNARDI, M. Cyril CHATANAY, M. Olivier BALDI, M. Nicolas FORESTIER.

ABSENT(S) AYANT DONNÉ PROCURATION :

Le président ayant ouvert la séance à 19h30, et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

A été nommé secrétaire de séance : M. Pierre-Alain REY

ORDRE DU JOUR :

- Décision budgétaire portant virement de crédit n°1
- Présentation de la modification N°5 des statuts de la CC Usse et Rhône

1/ LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 juin 2024

M. le 1^{er} adjoint propose l'adoption du procès-verbal du conseil municipal du 17 juin 2024. Le procès-verbal du 17 juin 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2/ DÉCISION BUDGÉTAIRE PORTANT VIREMENT DE CRÉDIT N°1

VU le Code Général des Collectivités, et notamment son article L.5217-10-6 ;

VU la délibération n° 33/2022 du conseil municipal en date du 21 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023, portant sur la fongibilité des crédits et autorisant Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses du personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) ;

VU la délibération n° 10/2024 du conseil municipal en date du 08 avril 2024 approuvant le budget primitif 2024 ;

CONSIDÉRANT l'augmentation des taux d'intérêt qui a entraîné une charge financière supérieure au montant alloué sur le compte 66111, il y a lieu d'abonder le chapitre 66 pour éviter un dépassement de crédits.

DECIDE

Virements de crédits n°1 -

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) – Opération	Montant	Article (chapitre) – Opération	Montant
Total dépenses :	,00	Total recettes :	,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre) – Opération	Montant	Article (chapitre) – Opération	Montant
62878/011 remboursement frais	-2 000,00		
66111/66 intérêts d'emprunts	2 000,00		
Total dépenses :	,00	Total recettes :	,00

3/ PRÉSENTATION DE LA MODIFICATION n°5 DES STATUTS DE LA CC USSES ET RHÔNE

À la suite de la délibération prise par la CC Usse et Rhône n°CC 56/2024 du 11 juin 2024 portant modification n°5 des statuts de la Communauté de Communes et considérant que la CC Usse et Rhône a mis à jour ses statuts conformément à la réglementation en vigueur et par suite des projets et actions engagés par elle, M. le 1^{er} adjoint donne lecture des statuts avec les modifications apportées par la modification n°5.

Les membres présents du conseil municipal émettent un avis favorable à la modification n°5.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Réforme de la Protection sociale complémentaire : participation financière obligatoire des collectivités à la couverture prévoyances de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025. Rapprochement auprès du CDG74 pour adhésion à la convention de participation prévoyance de la MNT signée avec le CDG en 2020.
- Mariage de Benjamin VILLARD et Elise BOUVERON samedi 20 juillet 2024 à 14h00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 19h55.

La date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 16 septembre 2024.

Jean-Paul FORESTIER, Maire	<i>Excusé</i>
Régis RACINEUX, 1 ^{er} adjoint	<i>Présent</i>
Jérémy BERNARDI	<i>Excusé</i>
Émilie VICTOR	<i>Excusée</i>
Cyril CHATANAY	<i>Excusé</i>
Carole LAFFIN	<i>Présente</i>
Pierre-Alain REY, 2 ^{ème} adjoint	<i>Présent</i>
Thibault VICTOR	<i>Présent</i>
Nicolas FORESTIER	<i>Excusé</i>
Olivier BALDI	<i>Excusé</i>

Le secrétaire de séance,



Le 1^{er} adjoint,

Régis RACINEUX

